

12
Mars
2025

11h-12h
En ligne

Agents chimiques CMR : nouvelles obligations en matière de traçabilité pour les entreprises

ORGANISÉ(E) PAR
L'école des relations de travail
& avec la participation de la DREETS Centre-Val-de-Loire

INVITATION

L'École des relations de travail et la DREETS Centre-Val-de-Loire ont le plaisir de vous inviter à un webinaire sur le thème : "CMR : nouvelles obligations de traçabilité pour les entreprises".

Le 4 avril 2024, un décret renforçant les **obligations en matière de traçabilité des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)** est entré en vigueur. Face à cette évolution réglementaire, il est essentiel pour les entreprises de saisir les enjeux et les implications pratiques de ce texte.

Au programme : La DREETS Centre-Val-de-Loire présentera les enjeux liés aux agents CMR dans la région. Françoise Champeaux, formatrice en droit social, expliquera en détail les nouvelles obligations légales en matière de traçabilité pour les entreprises. Enfin, le Sistel, service de prévention et de santé au travail (SPST) partagera des recommandations pratiques pour faciliter la mise en oeuvre de ces exigences.

Inscription obligatoire

Lien d'inscription :



 LIEU

En ligne

(lien transmis après
inscription)



Cofinancé par
l'Union européenne